



La Tour du Pin  
Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

## A l'attention des parents d'élèves

Objet : Rentrée scolaire 2022/2023

Réf : OB/JL/VG

Dossier suivi par : Secrétariat Vie Scolaire

La Tour du Pin, le 1 juillet 2022

Madame, Monsieur,

### **RENTÉE SCOLAIRE VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2022**

**CAPa 1ère année Métiers de l'Agriculture**

**CAPa 2ème année Métiers de l'Agriculture**

#### **Comme suit :**

- 08h-09h : Accueil des élèves internes à l'internat et placement dans les chambres.
- 09h-10h : Accueil de tous les élèves et de leurs familles en salle de conférence par le Proviseur.
- 10h-12h : Prise en charge des élèves et de leurs familles par le professeur principal (distribution de carnet, emploi du temps, réponses questions parents).
- 12h : Repas des demi-pensionnaires et internes au restaurant scolaire.
- 13h30-17h15 : Encadrement par le professeur principal
- Points abordés :  
Visite de l'établissement et de l'exploitation  
Visite de la ville de la Tour du Pin  
Stages en entreprise, stages sur l'exploitation  
Règlement Intérieur

**Lundi 05 Septembre** : Début des cours

---

**Lycée professionnel Horticole et Animalier**  
164 Allée Louis Clerget – 38110 LA TOUR DU PIN  
Siret : 193 818 192 00042

Tél : 04 74 83 20 70 - Courriel : [lpa.la-tour-du-pin@educagri.fr](mailto:lpa.la-tour-du-pin@educagri.fr) -- Site internet : [www.lyceehorticole.fr](http://www.lyceehorticole.fr)



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

.../...

**Les élèves devront avoir comme matériel obligatoire :**

- Pour tous les élèves : - 1 cadenas
  - 1 cahier de texte
  - matériel d'écriture
  
- Les fournitures scolaires seront demandées à la rentrée par chaque professeur, selon leurs exigences.
  
- Tous les élèves devront avoir obligatoirement leur carte « Pass'Région » le jour de la rentrée. Elle vous permettra, entre autre, l'accès à la restauration du lycée ainsi que l'obtention de multiples avantages. De plus, son renouvellement se fera par notre intermédiaire dès la rentrée.
  
- Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAPA et de 2<sup>nde</sup> Professionnelle (Productions Végétales, Conseil Vente en Animalerie et Conseil Vente Univers de Jardin) : le matériel et équipement professionnels (chaussures, tenue de travail, greffoir, sécateur) seront achetés par l'établissement avec la bourse d'équipement attribuée par le Conseil Régional à l'établissement. **Merci de faire la demande de cette bourse lors que vous demanderez la carte « Pass' Région », mais de mettre comme bénéficiaire notre établissement scolaire (le Lycée Horticole et Animalier de La Tour du Pin).**
  
- Pour tous les autres élèves qui ne bénéficient pas de cette bourse (4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, CAPA 2 et 1<sup>ères</sup> Professionnelles et Terminale Bac Pro des filières Productions Horticoles, Conseil vente en Animalerie et Univers de Jardin), ce matériel devra être acheté par les familles, soit en passant commande au lycée à la rentrée (afin de bénéficier d'un tarif groupé), soit de manière individuelle. **L'équipement, entre autre en chaussures de sécurité, est OBLIGATOIRE.**

A cet effet, vous trouverez dans le dossier d'admission un coupon vous demandant de noter les mesures et/ou pointures de votre enfant afin que nous puissions préparer la commande groupée.

- Pour les internes :
  - 1 paire de draps (dessous / dessus ou housse de couette)
  - 1 couverture ou 1 couette
  - 1 oreiller et sa taie
  - 1 cadenas
  - 1 nécessaire de toilette

Vous trouverez ci-joint un calendrier prévisionnel des stages. Nous vous invitons dès maintenant à faire une démarche auprès de professionnels pour les stages de votre enfant.

Vous serez informés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre des dates de conseils de classe et des dates de réunions parents-professeurs.

Nous vous rappelons que vous devrez fournir la totalité des pièces du dossier d'inscription lors des chaînes d'inscription. Seule l'attestation d'assurance scolaire nous sera fournie au plus tard le jour de la rentrée. **En cas de non fourniture, aucun certificat de scolarité au nom de l'enfant ne sera délivré à la famille à la rentrée scolaire**

Vous souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Conseiller Principal d'Education,  
J. LEGRAND

